

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 07 JUIN 2012**

Délibération  
n°2012.06.074

Pole Mécanique à  
l'Isle d'Espagnac -  
bâtiment 9-10 - vente  
à la société MECA  
PLUS - modification  
de la délibération  
n°275  
du 9 décembre 2010

**LE SEPT JUIN DEUX MILLE DOUZE à 17h30**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **01 juin 2012**

**Secrétaire de séance** : Jean-Claude BESSE

**Membres présents** :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Christophe CHOPINET, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, Anissa EL MESSOUDI, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERÉ, Bertrand GERARDI, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Francis LAURENT, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Jacques NOBLE, Catherine PEREZ, Jacques PERSYN, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

**Ont donné pouvoir** :

Fabienne GODICHAUD à Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT à Madeleine LABIE, Janine GUINANDIE à Catherine PEREZ, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD

**Excusé(s) représenté(s)** :

Patrick BOUTON par Christophe CHOPINET, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT par Bertrand GERARDI, Laurent PESLERBE par Anissa EL MESSOUDI

**Excusé(s)** :

Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Gérard DESAPHY, Nadine GUILLET, Redwan LOUHMAI, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 07 JUIN 2012**

**DELIBERATION  
N° 2012.06.074**

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -  
IMMOBILIER

Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD**

**POLE MECANIQUE A L'ISLE D'ESPAGNAC - BATIMENT 9-10 - VENTE A LA SOCIETE MECA PLUS - MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°275 DU 9 DECEMBRE 2010**

La société MECA PLUS, qui emploie 25 personnes, est spécialisée dans le montage, la maintenance et la remise en état de tous types d'équipements mécaniques et électriques, la fabrication de machines spéciales, d'automatismes industriels et la chaudronnerie.

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2004, elle occupe le bâtiment n°9-10 du Pôle mécanique, 63 avenue Maryse Bastié - ZI n° 3 - 16340 L'Isle-d'Espagnac, d'environ 830 m<sup>2</sup>, situé sur la parcelle AB 232 initialement section AB 107 à 110 et 122, d'une surface de 927 m<sup>2</sup>.

Par délibération n°275 du 9 décembre 2010, le conseil communautaire a approuvé, à la société MECA PLUS, la cession du bâtiment n°9-10 du Pôle mécanique.

Cependant, l'entreprise a fait part de son souhait d'acquérir quelques mètres carré de terrain supplémentaire en prévision de l'agrandissement de son quai et de ses bureaux. Il s'agit des parcelles suivantes :

- AB 253 pour une surface de 40m<sup>2</sup>,
- AB 252, pour une surface de 85 m<sup>2</sup>.

Il vous est proposé de céder ces parcelles sans modification du prix initial soit 193 000 € HT.

La valeur d'actif est de 130 167,63 €. La plus-value constatée s'élève à 62 832,37 €.

Il convient donc de modifier la délibération n°275 du 9 décembre 2010 pour y ajouter les parcelles citées ci-dessus.

La présente vente, consentie par la communauté d'agglomération, est assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée dans le cadre de ses activités économiques. La communauté d'agglomération se substituera volontairement à l'acquéreur et reversera aux services fiscaux une fraction de la TVA récupérée antérieurement, diminuée d'un vingtième par année civile depuis la date de l'achèvement de l'immeuble.

Pour la présente cession, le montant de la TVA à régulariser est de 10 985,75 € si la vente a lieu en 2012.

Vu l'avis du service du domaine,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 25 avril 2012,

**Je vous propose :**

**DE MODIFIER** la délibération n°275 du 9 décembre 2010, relative à l'acquisition du bâtiment n°9-10 du Pôle mécanique cadastré section AB 232 à l'Isle-d'Espagnac, pour y ajouter les parcelles AB 253 et 252.

**DE VENDRE** à la société MECA PLUS, ou à toute société intervenant pour son compte dans le cadre de ce projet, les parcelles 253 et 252, sans modification du prix initial d'acquisition du bâtiment soit 193 000 € HT, les frais associés à cette vente étant à la charge de l'acquéreur.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes afférents à ce dossier.

**D'INSCRIRE** la recette au budget annexe développement économique - article 775.

**DE CONSTATER** les opérations d'ordre nécessaires à la sortie de l'actif du patrimoine du GrandAngoulême.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  <b>13 juin 2012</b>	<b><u>Affiché le :</u></b>  <b>13 juin 2012</b>